



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2026 / 15

**« Sécurisation des infrastructures aux routes de Villars-le-Grand et
de Vallamand à Salavaux :
demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.-
(en 3 phases : CHF 580'000.- / CHF 50'000.- / CHF 170'000.-) »**

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 22 septembre 2026

Table des matières

1. Préambule	3
2. Objet du préavis	4
2.1 Phase 1 – Route de Villars-le-Grand Ouest – priorité 1	4
2.2 Phase 2 – Route de Vallamand – priorité 2	5
2.3 Phase 3 – Route de Villars-le-Grand Est – priorité 3	5
3. Coordination avec le Canton et procédure	5
4. Coût du projet	5
5. Subventions	6
6. Réalisation et observations financières	6
7. Conclusion	7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Au vu de l'augmentation de la population et des véhicules, les modérations de trafic et les améliorations de la sécurité des usagers et des riverains sur les axes à grand trafic de la commune de Vully-les-Lacs, comme dans le secteur de Salavaux, ont fait l'objet d'analyses et d'études dès 2018.

Ces études ont permis de faire un état des lieux de la sécurité et de la mobilité routière dans les villages et de développer un concept général avec des propositions de mesures concrètes à prendre. Lors de sa séance du 25 juin 2019, après avoir pris connaissance de cette étude, le Conseil communal a fixé les priorités en matière d'aménagements routiers sur la Commune de Vully-les-Lacs. Le souhait de réfection de ce tronçon est ressorti en priorité numéro trois, après le marquage sur la route à Montmagny puis la réfection de la Route d'Avenches.

Une pétition citoyenne demandant une amélioration de la sécurité sur la route de Villars-le-Grand à Salavaux, en particulier pour les piétons et les cyclistes, a également été déposée en 2025.

La Municipalité a donc engagé une réflexion sur les mesures permettant de sécuriser les axes des routes de Villars-le-Grand et de Vallamand, qui desservent plusieurs quartiers d'habitation et constituent les entrées principales de Salavaux. L'absence d'un cheminement continu et sécurisé rend aujourd'hui les déplacements à pied et à vélo peu favorables sur une partie de cet itinéraire.

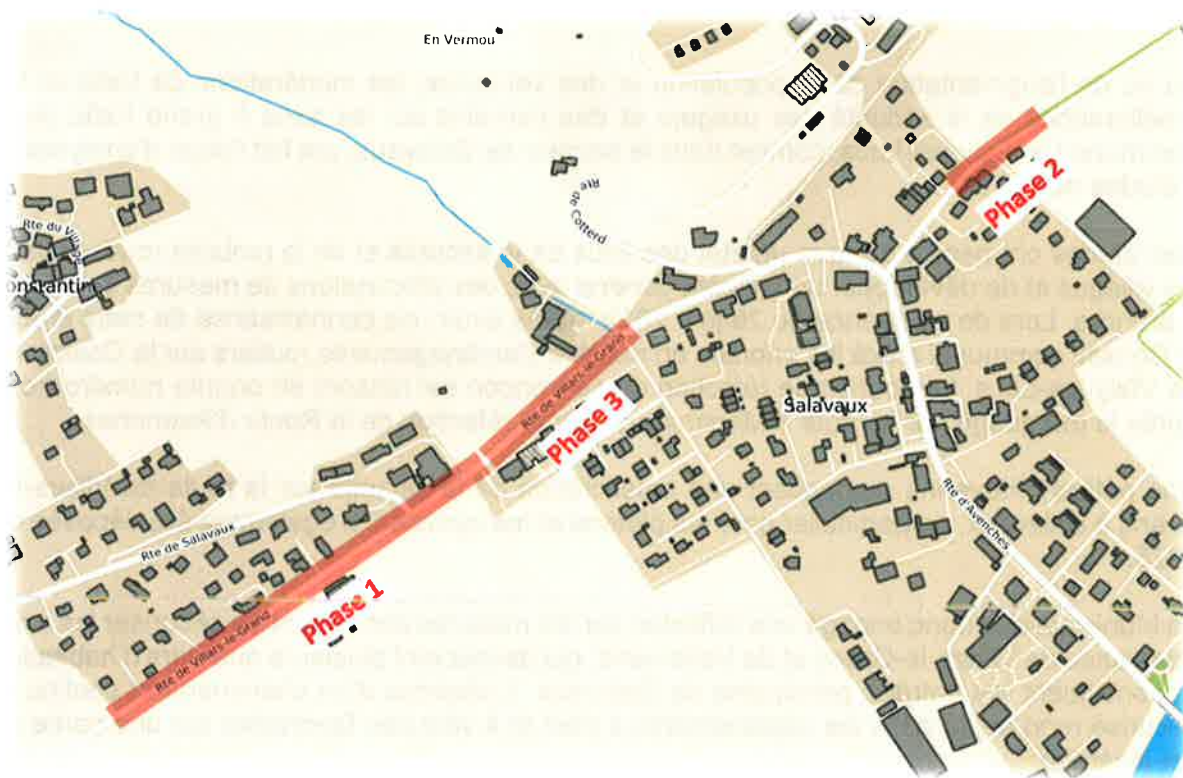
Cette réflexion s'inscrit également dans la politique cantonale en faveur de la mobilité cyclable. La route de Villars-le-Grand se situe sur un axe du réseau cyclable cantonal identifié dans le cadre de la Stratégie vélo 2035. Le projet répond ainsi à un besoin local tout en contribuant au développement d'un réseau cyclable continu et sécurisé.

Les études menées ont permis de définir un ensemble d'aménagements destinés à améliorer la sécurité des déplacements, à développer les cheminements pour les piétons et les cyclistes et à mieux marquer les entrées de la localité.

Afin de concentrer les investissements sur les secteurs présentant les enjeux les plus importants, la Municipalité prévoit une réalisation en trois phases, selon un ordre de priorité défini.

2. Objet du préavis

Le projet concerne deux entrées de Salavaux, à savoir la route de Villars-le-Grand et la route de Vallamand. Les aménagements seront réalisés progressivement selon les priorités suivantes.



2.1 Phase 1 – Route de Villars-le-Grand Ouest – priorité 1

La priorité concerne le secteur compris entre l'entrée de Salavaux côté Villars-le-Grand et le carrefour du chemin Fleuri (en face de la Ferme gourmande).

Les travaux permettront principalement de créer un cheminement continu et sécurisé pour les piétons et les cyclistes. Une porte d'entrée de localité sera également aménagée à l'arrivée depuis Villars-le-Grand afin de mieux marquer l'entrée dans le village et d'inciter les automobilistes à adapter leur vitesse.

Les traversées, l'éclairage, l'évacuation des eaux ainsi que les adaptations ponctuelles de la chaussée nécessaires à la réalisation de l'aménagement seront traitées simultanément.

Cette première phase constitue la priorité principale de la Municipalité. Elle permettra de sécuriser l'entrée ouest de Salavaux et d'assurer une liaison de mobilité douce jusqu'au secteur du chemin Fleuri.

Le coût de cette phase est estimé à CHF 580'000.– TTC.

2.2 Phase 2 – Route de Vallamand – priorité 2

La deuxième priorité concerne l'entrée de Salavaux depuis Vallamand.

Une porte d'entrée de localité sera aménagée afin de mieux marquer la transition entre le secteur hors localité et le village et de favoriser une adaptation de la vitesse des véhicules.

L'intervention comprend également l'aménagement d'un passage pour piétons permettant d'améliorer la liaison entre les quartiers situés au sud de la route et le trottoir existant au nord.

Cette intervention, plus ponctuelle, répond néanmoins à un enjeu important de sécurité à l'entrée du village.

Le coût de cette phase est estimé à CHF 50'000.– TTC.

2.3 Phase 3 – Route de Villars-le-Grand Est – priorité 3

La troisième priorité concerne le secteur compris entre le carrefour du chemin Fleuri (Ferme gourmande) et le carrefour du chemin des Morteys (Château de Salavaux).

Cette phase permettra de poursuivre le cheminement réalisé dans le cadre de la phase 1 et de compléter la liaison en direction du centre de Salavaux.

À terme, la réalisation des phases 1 et 3 permettra ainsi de disposer d'un cheminement continu pour les piétons et les cyclistes sur l'ensemble du secteur concerné de la route de Villars-le-Grand, en cohérence avec le réseau cyclable cantonal.

Le coût de cette phase est estimé à CHF 170'000.– TTC.

3. Coordination avec le Canton et procédure

Les routes concernées faisant partie du réseau routier cantonal, le projet a été développé en coordination avec les services de l'État.

Une première version a fait l'objet d'un examen préalable en 2025. À la suite des remarques formulées par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le projet a été adapté, notamment concernant les cheminements piétonniers et cyclables, les portes d'entrée de localité, les traversées et l'éclairage.

Une version révisée du dossier a été transmise pour examen préalable complémentaire en décembre 2025.

Le 1er juillet 2026, la DGMR a rendu un préavis positif.

Le projet devra ensuite suivre les procédures usuelles d'autorisation et de mise à l'enquête avant le début des travaux.

4. Coût du projet

Le coût estimatif des trois phases se présente comme suit :

Priorité	Secteur	Coût estimé TTC
1	Route de Villars-le-Grand Ouest	CHF 580'000.–
2	Route de Vallamand	CHF 50'000.–
3	Route de Villars-le-Grand Est	CHF 170'000.–
Total		CHF 800'000.–

Les montants comprennent notamment les travaux de génie civil, les aménagements pour les piétons et les cyclistes, les portes d'entrée et traversées, les adaptations de la chaussée et de l'évacuation des eaux, l'éclairage, la signalisation, les prestations d'ingénieur et de géomètre ainsi qu'une réserve pour divers et imprévus.

Compte tenu du niveau actuel des études et des adaptations susceptibles d'intervenir lors de l'établissement du projet définitif, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement arrondi à : CHF 800'000.- TTC.

La réalisation par ordre de priorité permettra d'échelonner les investissements en fonction du plafond d'endettement et des autres investissements communaux prévus.

5. Subventions

Le cheminement mixte destiné aux piétons et aux cyclistes prévus le long de la route de Villars-le-Grand s'inscrit dans le développement du réseau cyclable cantonal. À ce titre, une partie des travaux pourra bénéficier d'un soutien financier du Canton.

Sur la base des éléments en sa possession, la Municipalité peut s'attendre à des subventions correspondant à environ 12 % du coût total du projet.

Pour un investissement de CHF 800'000.-, cette participation représenterait un montant de l'ordre de CHF 96'000.-, portant la charge nette estimative de la Commune à environ CHF 704'000.-.

Le montant définitif dépendra toutefois des dépenses reconnues comme éligibles ainsi que des décisions des autorités compétentes. Les subventions effectivement obtenues seront portées en diminution du coût de l'investissement.

6. Réalisation et observations financières

Sous réserve de l'adoption du présent préavis, de l'aboutissement des procédures et de l'obtention des autorisations nécessaires, les travaux seront réalisés selon l'ordre de priorité défini par la Municipalité.

La planification précise des travaux sera définie en fonction de l'avancement des procédures, de la coordination avec le Canton et les différents intervenants.

Durant les travaux, une attention particulière sera portée au maintien des accès aux propriétés riveraines et à la limitation des perturbations pour les usagers.

Des emprises sur des fonds privés - pour cause d'intérêt public (avec convention relative à la cession de terrains et de droits est nécessaire à la réalisation de ce projet) - sont prévues dans ce projet.

Les charges annuelles se comptabiliseront sous le chapitre 6150.00 et 6150.01 pour ce qui concerne la réfection de la route et l'éclairage public et 7200.00 pour les collecteurs. La durée d'amortissement s'appliquera selon RCcom, soit 40 ans pour la partie route, éclairage public et 60 ans pour les collecteurs. Le charge d'investissement sera résumée dans le récapitulatif des immobilisations (annexes aux comptes) sous la section 210000.

7. Conclusion

Le projet présenté répond à une demande exprimée par le Conseil communal et la population en vue d'une amélioration concrète de la sécurité à Salavaux. Il s'inscrit également dans le développement du réseau de mobilité douce et dans les orientations de la Stratégie vélo 2035 du Canton.

Le découpage en trois phases permet à la Commune de concentrer ses efforts en premier lieu sur la route de Villars-le-Grand Ouest, puis sur la route de Vallamand, avant de compléter le cheminement sur la route de Villars-le-Grand Est.

À terme, ces aménagements permettront d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, de mieux marquer les entrées de la localité et d'assurer une liaison cohérente le long de la route de Villars-le-Grand.

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis municipal No 2026 / 15 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 580'000.- TTC à la Municipalité destiné à financer les travaux concernant la phase 1, c'est-à-dire, le tronçon de la Route de Villars-le-Grand Ouest, à Salavaux, dans le but de modérer le trafic et mettre en place des mesures sécuritaires ;
2. D'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 50'000.- TTC à la Municipalité destiné à financer les travaux concernant la phase 2, c'est-à-dire, le tronçon de la Route de Vallamand, à Salavaux, dans le but de modérer le trafic et mettre en place des mesures sécuritaires ;
3. D'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 170'000.- TTC à la Municipalité destiné à financer les travaux concernant la phase 3, c'est-à-dire, le tronçon de la Route de Villars-le-Grand Est, à Salavaux, dans le but de modérer le trafic et mettre en place des mesures sécuritaires ;
4. De financer ces différentes phases par les subventions, la trésorerie ou le cas échéant par le biais de l'emprunt aux meilleures conditions ;
5. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

Ainsi adopté en séance du 18 août 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


M. Verdon



La Secrétaire :


E. Savary

Annexes :

- Plan de situation - Route de Villars-le-Grand
- Plan de situation - Route de Vallamand
- Profils-Types

Municipale déléguée : Mme Kohler Laetitia